



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 18 juin 2012 à 20h00

Présent(e)s :

- M. Marc Botbol, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Béatrice Hirsch, Véronique Hirsch, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Bernard Gay, Jean-Louis Kaiser, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter Van Loon, Maire
Guy Lavorel, Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés :** Mme Annick Deshayes et M. Joseph Menu

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2012
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 4. Projet de délibération D70 : Octroi d'une dérogation au rapport des surfaces (33 %) pour le projet de construction de trois villas contiguës haute performance énergétique à l'avenue des Crêts 12, parcelle no 10384 :
 - Rapport de la Commission « urbanisme et environnement » du 11 juin 2012
 - Vote de la délibération
 5. Proposition de résolution : Résolution R9 de l'Entente troinésienne contre la réquisition de la moitié du Cycle de Drize par l'ECG.
 6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux :
 - Décision de l'ACG du 28.03.2012 : Octroi par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention de CHF 706'000.- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ) pour l'année 2012.
 7. Propositions individuelles et questions
-

M. Botbol, Président, ouvre la séance à 20h00 et excuse les absences de Mme Deshayes et de M. Menu. Il remercie tous les Conseillers de la confiance qu'ils lui ont accordée en l'élisant à la présidence du Conseil et promet d'honorer la fonction qu'il va assumer durant une année.

1. Approbation du PV du 14 mai 2012

Sans remarques, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du CM

Aucune communication.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter Van Loon, Maire :

Course pédestre « sur les pas de Jean-Jacques Rousseau » : M. Van Loon rappelle que le rallye Jean-Jacques Rousseau a eu lieu la veille. Il relate que cette manifestation a rencontré un beau succès et qu'elle a été une réussite sur tous les plans : atmosphère, organisation, etc. Des bénévoles (dont M. Niederhauser et plusieurs Conseillers municipaux) ont participé à l'organisation et ces derniers ont parfois également participé à la course. M. Van Loon, au nom de la Mairie, adresse ses remerciements aux organisateurs (de Troinex et de Bossey) et à tous les participants, qui furent une centaine. Les participants de Troinex et de Bossey ont découvert des lieux dans les deux communes qu'ils ne connaissaient pas. La journée s'est terminée par une réception offerte par la Mairie de Bossey, qui a également été remerciée.

M. Duquesne tient à remercier la Mairie qui a été omniprésente durant cette manifestation et qui a mis à disposition des personnes de la Voirie qui ont fait preuve d'une grande souplesse. M. Duquesne rapporte qu'il y a eu plus de 120 participants et il tient à disposition un florilège de photos.

Genève-Sud : M. Van Loon informe l'assemblée que la Mairie a reçu une nouvelle correspondance concernant ce dossier, cette fois du Département des constructions et des technologies de l'information. M. Van Loon donne lecture de la lettre du 24.05.12 de M. René Leutwyler, ingénieur cantonal (annexe 1).

Sécurité et patrouilles à vélo : M. Van Loon annonce que des patrouilles à vélo effectuées par des agents de la société de sécurité Protectas, d'une durée de 1h30, ont débuté le jeudi 14 juin. Il rappelle qu'il s'agit d'un essai effectué durant tout l'été au terme duquel un bilan sera tiré. Ces patrouilles s'ajoutent aux autres tournées effectuées à pied et en voiture. Afin de s'assurer que le parcours des patrouilles à vélo se fasse correctement, MM. Lavorel et Niederhauser ont fait une première tournée de reconnaissance avec l'agent.

Sécurité – séance d'information publique : M. Van Loon rappelle la séance d'information publique qui aura lieu le mardi 26 juin à 20h à la salle des fêtes, avec la participation de la gendarmerie ainsi que de la société de sécurité privée.

EMS de Drize : pour faire suite à la discussion de la dernière séance concernant les représentants de la Commune au Conseil de fondation, M. Van Loon cite un extrait des statuts :

Art. 11 La fondation est administrée par un conseil de 15 membres composé comme suit :

1 membre de l'Exécutif de chaque commune désigné par l'Exécutif de chaque partenaire

2 membres désignés par le Conseil municipal de chaque partenaire finançant le capital à concurrence d'un quart et 4 membres au-delà

4 membres proposés par le Conseil administratif, le Maire et les Adjoints des trois communes, choisis parmi les personnes ayant notamment une expérience en matière financière ou dans le domaine

médico-social, domicilié dans l'une des trois communes à raison d'un membre par quart du capital social financé par les partenaires.

Art. 12 Les membres du conseil de fondation sont élus pour quatre ans au début de chaque législature.

M. Van Loon rappelle ensuite qui sont les membres qui représentent la commune de Troinex :

Représentant de l'Exécutif : M. Guy Lavorel

Membre désigné par l'Exécutif : M. Enrico Querio

Deux membres désignés par le Conseil municipal : MM. Paul Buclin et Alain Forestier (désignés lors de la séance d'installation du CM du 6 juin 2011).

Subvention des abonnements TPG : pour répondre à la question de Mme Jaquier-Borella, la Mairie confirme que la subvention de CHF 50.- pour les renouvellements d'abonnements annuels est toujours accordée. Voici le texte qui paraîtra dans le prochain « Troinex.ch » :

« Afin d'encourager l'utilisation des transports publics, la commune offre un rabais de CHF 50.- pour tout renouvellement d'abonnement annuel aux habitants de Troinex. Cette offre est valable durant toute l'année civile, sur présentation de l'abonnement à la Mairie. »

L'offre promotionnelle des TPG et de la commune annoncée dans le « Troinex.ch » d'avril ne concerne que les nouveaux abonnements et n'est valable que durant 1 mois (du 4 juin au 6 juillet), alors que la subvention susmentionnée est valable toute l'année.

Communication de M. Yves Meynard, adjoint :

Pédibus : M. Meynard explique que le Pédibus fonctionne depuis de nombreuses années à Troinex, qui était l'une des premières communes du canton de Genève à avoir instauré ce moyen de déplacement. M. Meynard cite l'information donnée à la commission « Agenda 21 » le 4 juin dernier :

- La Mairie souhaite ouvrir, à la rentrée scolaire, une nouvelle ligne Pédibus allant du début du chemin de Drize jusqu'à l'école.
- La Mairie a fait appel à des bénévoles pour servir de « chauffeurs », mais il n'y a pas de réponses à ce jour.
- La Mairie fait la proposition, pour le lancement de la ligne, durant les 2 premiers mois par exemple, que des membres de la Mairie et du Conseil municipal montent l'exemple et conduisent les enfants 1 ou 2 matins par mois. Veuillez vous adresser à Mme Dominique Schupbach si vous êtes d'accord de participer.

Communications de M. Guy Lavorel, adjoint :

Activités d'été pour les jeunes : M. Lavorel annonce que des activités ont été mises en place à l'Agorespace pour cet été afin de combler le vide laissé par les animateurs hors-murs lors de leurs vacances. Tous les jeunes de 13 à 18 ans de Troinex ont reçu un flyer qui sera également publié dans le journal. M. Lavorel fait passer ce flyer dans l'assemblée.

Apéritifs culturels : Pour dynamiser les expositions de la Ferme Rosset, des apéritifs culturels y seront organisés une semaine après le vernissage. En effet, il est fréquent que le réseau du peintre se déplace au vernissage « officiel », mais qu'on ne voie pas beaucoup de Troinésiens. Aussi l'idée des apéritifs culturels est-elle née et M. Lavorel encourage les Conseillers municipaux à s'y rendre. A la fin de l'année, un bilan sera réalisé au terme duquel la poursuite de ce projet sera ou non décidée.

Mme V. Hirsch demande s'il est prévu que l'artiste présente son travail aux apéritifs culturels. Elle pense également qu'il pourrait être intéressant d'organiser des visites avec des classes en option « art » du Cycle d'orientation, voire même du Collège.

M. Lavorel répond que l'artiste étant présent aux apéritifs culturels, il pourrait effectivement lui être demandé de présenter son travail et il trouve l'idée de Mme V. Hirsch intéressante. Par contre, en ce qui concerne la visite des expositions par des classes, qui devrait se faire durant les heures de cours, M. Lavorel pense que cela poserait des problèmes en raison du bruit que cela pourrait occasionner pour la garderie située juste au-dessous.

Festival Assemblage'S : M. Lavorel prie l'assemblée de noter les dates des 12, 13 et 14 octobre 2012 durant lesquelles se tiendra le Festival Assemblage'S à la salle des fêtes. Suite à l'information parue dans le journal « Troinex.ch » d'avril, plusieurs Troinésiennes et Troinésiens se sont inscrits pour devenir membres de l'association et/ou rejoindre l'équipe de bénévoles. Toutefois, toute personne intéressée est invitée à s'inscrire, car la recherche de bénévoles n'est pas terminée. D'autres informations seront données à la commission jeunesse, social et école lors de sa prochaine séance.

4. Projet de délibération D70 : Octroi d'une dérogation au rapport des surfaces (33 %) pour le projet de construction de trois villas contiguës haute performance énergétique à l'avenue des Crêts 12, parcelle no 10384 :

- **Rapport de la Commission « urbanisme et environnement » du 11 juin 2012**
- **Vote de la délibération**

Mme Schneider-Bidaux donne lecture de son rapport de la commission d'urbanisme du 11 juin, qui a préavisé favorablement et à l'unanimité l'octroi de la dérogation demandée (annexe 2).

Il n'y a pas de question et M. Botbol donne lecture du projet de délibération suivant :

D 70 – OCTROI D'UNE DEROGATION AU RAPPORT DES SURFACES SUR LA PARCELLE NO 10384, FEUILLE 11 DE LA COMMUNE DE TROINEX

Vu la demande d'autorisation de construire définitive no DD 104975-1, déposée au Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau Baticlair SA, pour la construction de trois villas contiguës « haute performance énergétique » sur la parcelle no 10384 à l'avenue des Crêts 12 à Troinex,

vu le coefficient d'utilisation de la parcelle No 10384 s'élevant à 33%,

vu l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI) du 14 avril 1988, portant sur le rapport des surfaces de plancher habitable et de terrain,

constatant que, selon le projet de construction précité, situé en zone 5, ce rapport des surfaces de 33% est conforme audit article,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre s, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission d'urbanisme du 11 juin 2012,

sur proposition de la Mairie,

***LE CONSEIL MUNICIPAL
accepte à l'unanimité, soit 14 OUI***

D'octroyer une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de trois villas contiguës « haute performance énergétique », demande no DD 104975-1, sur la parcelle No 10384 sise en 5^{ème} zone à l'avenue des Crêts 12, avec un indice d'utilisation du sol de 33% au maximum.

5. Proposition de résolution : Résolution R9 de l'Entente troinésienne contre la réquisition de la moitié du Cycle de Drize par l'ECCG.

Le Président passe la parole à Mme B. Hirsch qui donne lecture de la proposition de résolution suivante émanant de l'Entente troinésienne et signée par Mme B. Hirsch et MM. M. Botbol et A. Forestier :

**PROPOSITION DE RESOLUTION DE L'ENTENTE TROINESIENNE
CONTRE LA REQUISITION DE LA MOITIE DU CYCLE DE DRIZE PAR L'ECG**

Considérant :

- *L'annonce de la décision du Département de l'Instruction Publique de réquisitionner la moitié du cycle de Drize pour y loger des élèves du post-obligatoire de l'Ecole de Culture Générale.*
- *Les différences majeures en terme de droit, et donc de respect de la loi dans les classes d'âge concernées, par exemple en termes de majorité sexuelle, de consommation d'alcool et de tabac.*
- *Les risques inhérents à la cohabitation d'enfants de 12 ans avec de jeunes adultes en formation.*
- *L'inexistence d'un quelconque projet pédagogique autour de ce regroupement d'élèves d'âge très varié.*
- *Les résolutions posées dans d'autres communes concernées, telles que Carouge, Bardonnex et Plan-Les Ouates.*

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

- *Faire connaître au DIP l'opposition de notre Conseil Municipal à la réquisition de la moitié du cycle de Drize pour les élèves de l'ECG.*
- *Demander au DIP de renoncer à son projet de relogement des étudiants de l'ECG au cycle de Drize.*

Mme B. Hirsch a appris par voie de presse, comme tous les Conseillers municipaux, que les problèmes d'occupation du post-obligatoire et de l'ECG de Plan-les-ouates allaient être résolus à terme par l'occupation du Cycle de Drize par ses élèves. Des mesures ont déjà été prises par le DIP pour ne pas accepter un certain nombre d'élèves au Cycle de Drize l'année prochaine afin de permettre, à la rentrée 2013, d'accueillir des élèves de l'ECG, et éviter ainsi que des élèves commencent en 9^{ème} et ne puissent pas terminer leur cycle à Drize. L'Entente troinésienne propose de s'y opposer parce que ce mélange paraît particulièrement inadéquat. Certes, l'ECG a de vrais problèmes de places et il y a une augmentation des élèves qui ne peuvent être relogés aujourd'hui. Toutefois, il est de l'avis de l'Entente troinésienne que c'est plus sûrement vers des écoles ayant le même groupe d'âge, ou alors avec des bâtiments scolaires entièrement dédiés à ces âges-là, que ce problème pourra être résolu. La cohabitation d'enfants sortant d'école primaire avec de jeunes adultes (16 à 21 ans) pose de vrais problèmes aux enseignants et aux enfants, comme cela est relevé dans la résolution. Aussi l'Entente troinésienne estime-t-elle qu'il est nécessaire que le Conseil municipal s'oppose à ce qui est néfaste pour les enfants troinésiens, cela sans même parler du risque que certains élèves de Troinex doivent un jour se rendre à Pinchat, avec les difficultés de transport déjà connues lors de précédentes années.

M. Meynard rappelle à ce sujet les problèmes de bus pour le cycle de Pinchat rencontrés il y a quelques années. Il avait fallu payer les TPG, ce qui avait occasionné un coût de CHF 20'000.- pour avoir un bus qui assure la desserte du cycle tous les jours. Étant donné les travaux effectués sur certains chemins de Veyrier, les bus ne peuvent plus emprunter le chemin Vert. La situation serait donc identique à la problématique passée, et M. Meynard ne saurait quelle solution trouver aujourd'hui.

Mme Jaquier-Borella a eu, elle aussi, une réaction de rejet face à ce projet. Ensuite, elle s'est demandé où seraient relogés ces élèves de l'ECG et elle s'est questionnée sur les solutions qui pouvaient s'offrir à eux. Elle rappelle qu'il y a des exemples, notamment en Suisse allemande, où ces classes d'âge cohabitent. Mme Jaquier-Borella craint que le DIP, face à une telle réaction des communes, ne disperse tous les élèves du cycle de Drize pour y loger entièrement ceux de l'ECG.

M. Sizonenko rappelle que l'ECG n'est plus « l'école du chômage », mais qu'elle a aujourd'hui une bonne réputation et qu'elle ouvre des portes à des écoles professionnelles par exemple. Il pense que les élèves de l'ECG, qui sont répartis sur 7 sites différents, sont en situation difficile (qui touche également les enseignants) et qu'ils ont également droit à une dynamique d'école. Il y a du reste eu

deux interpellations au Grand Conseil sur ce sujet brûlant. M. Sizonenko n'est pas sûr que la résolution change grand-chose et estime qu'il faut laisser le DIP et le Conseil d'Etat faire leur travail. Pour conclure, M. Sizonenko rappelle qu'il y a également des enfants de Troinex à l'ECG.

M. Van Loon trouve étrange que ces élèves, nés tout de même il y a quelques années, se trouvent aujourd'hui dans une telle situation. Il rappelle qu'il y a un service de prospection au DIP qui devrait anticiper ce genre de situation et il est étonné que l'Etat n'ait pas réfléchi à ce problème avant d'être acculé à de telles extrêmes. M. Van Loon propose d'ajouter au projet de résolution une invitation au DIP de motiver un peu plus son service de la planification. Il se demande comment faire cohabiter deux règlements différents, à moins de construire une clôture au milieu de la cour de récréation.

Mme V. Hirsch explique qu'il existe en Angleterre et en Allemagne des écoles allant de 13 à 18 ans avec un projet pédagogique, qui fonctionne parfaitement. Ici cependant, rien n'a été pensé pour les élèves, il n'y a pas de projet pédagogique et ce ne sont que des chiffres qui motivent ce projet. C'est précisément ce qui choque les opposants. Mme Hirsch signale que les enseignants de l'ECG sont également opposés à ce projet, car l'école serait encore plus éclatée et les déplacements entre les sites seraient encore plus importants. Elle ne pense pas que ce projet soit bon pour les enfants et estime qu'il n'est plus question de politique « gauche-droite », mais d'un projet lancé sans réflexion. Mme Hirsch rappelle que M. Rudaz, de la direction générale du DIP, avait dit en 2003 déjà qu'il fallait un bâtiment supplémentaire pour le post-obligatoire. Pour conclure, elle souhaite souligner qu'il ne s'agit pas ici de pénaliser les élèves de l'ECG, mais que la seule solution satisfaisante est d'obtenir un autre bâtiment pour le post-obligatoire.

Mme Schneider-Bidaux pense qu'il faut demander le même confort pour toutes les écoles et ne pas jouer les uns contre les autres. Pour elle, « nos enfants du Cycle » ne sont pas plus importants que « nos enfants de l'ECG » et c'est ce qui la gêne dans cette résolution. Elle rappelle que le site des Cherpines a été déclassé il y a plus d'une année et que rien ne s'est passé depuis. Le DCTI n'a pas bougé depuis la votation des Cherpines.

M. Forestier estime que ce ne sont pas aux enfants de payer pour le manque d'efficacité du DCTI ou du DIP. Selon lui, il n'est pas normal que de jeunes adultes en formation cohabitent avec les enfants du cycle. Il est d'avis, comme M. Van Loon, que le problème provient du DIP qui aurait dû anticiper.

M. Meynard rappelle qu'il y a urgence, car ce projet pourrait être mis en place pour la rentrée 2013. Aujourd'hui, il n'y a aucune solution de secours. Il faut que la Mairie envoie un courrier à M. Beer pour savoir quelles sont les autres solutions. Il regrette qu'il n'y ait pas de solution alternative, comme par exemple l'utilisation des bâtiments provisoires. M. Meynard propose donc un courrier dans ce sens, ce qui forcerait l'Etat à réfléchir à d'autres solutions.

M. Berthet trouverait intéressant de connaître quelles sont les alternatives qui existent. Il se demande quelle est la marge de manœuvre de l'Etat à ce stade ; s'agissant de la rentrée 2013, il y a peut-être des mesures d'accompagnement qui peuvent être envisagées. Concernant la mise à disposition de nouveaux locaux, M. Berthet informe les Conseillers que sur le PLQ du déclassement des Cherpines, il y avait une parcelle réservée à la réalisation de cette école, mais l'Etat n'a pas retenu cette solution et cela explique peut-être les retards quant à la création de cette nouvelle école. Dans tous les cas, M. Berthet pense qu'il ne faut pas opposer les élèves du Cycle à ceux de l'ECG, mais trouver une solution à moyen terme et, en attendant, exiger des mesures d'accompagnement efficaces garantissant une cohabitation saine qui lui semble inéluctable à ce stade. Refuser ce projet n'amènera pas de solution à ce problème.

M. Meynard rappelle que les locaux provisoires du Cycle de Drize ont été construits extrêmement rapidement, pour un coût relativement peu élevé. Il pense que des solutions de ce type existent pour la rentrée 2013 de l'ECG.

M. Lavorel a l'impression que le projet du DIP n'a pas été réfléchi et il estime que cette résolution a le mérite de forcer l'Etat à creuser ce sujet.

Ce qui gêne M. Sizonenko dans cette résolution, c'est qu'il n'est pas demandé à ce que les enfants de l'ECG soient eux aussi logés correctement. M. Sizonenko pensait s'abstenir, mais si le Conseil municipal est d'accord d'ajouter une phrase pour les enfants de l'ECG, cela le ferait changer d'avis.

M. Van Loon propose, au 3^{ème} point de la résolution, d'ajouter la phrase « demander au DIP de reloger les étudiants de l'ECG de manière à éviter la création d'une unité supplémentaire ».

Mme Schneider-Bidaux, elle, propose de garder les 2 phrases et d'en ajouter une au milieu telle que « demander au DIP de trouver une solution de relogement acceptable sur un seul site pour les élèves de l'ECG, même provisoire ».

M. Berthet propose de modifier le terme d' « opposition » à la première phrase par « inquiétude ».

M. Forestier confirme qu'il ne faut pas abandonner les élèves de l'ECG, mais les placer ailleurs en attendant de les loger aux Cherpines. Il s'agit ici de défendre le plus faible, soit le Cycle. Il précise qu'il ne s'agit pas de s'opposer aux élèves, mais au projet du DIP.

M. Meynard propose la phrase suivante : « demander au DIP de trouver avec les communes concernées une solution de logement provisoire pour la rentrée 2013 ».

Mme Schneider-Bidaux pense qu'on oublie le problème financier auquel est confronté le canton pour construire des écoles. Il n'y aura probablement pas d'argent pour réaliser de nouveaux projets, à part ce qui est déjà planifié, durant les 10 prochaines années. Bâtiment provisoire il y aura, mais il y aura aussi délocalisation de bâtiments déjà construits. Avant de faire des plans sur la comète, Mme Schneider-Bidaux pense qu'il faut se concentrer sur ce qu'on peut maîtriser. Selon elle, il ne sert à rien d'accuser le DIP ou le DCTI. Il est possible que le Cycle de Drize soit bientôt un bâtiment destiné à une autre école. Mme Schneider-Bidaux propose de trouver une solution et, pour cela, que chacun fasse un bout pour qu'une résolution ait un sens. Elle souhaite un texte plus clair.

Mme V. Hirsch propose de modifier la dernière phrase en demandant de penser à un logement adéquat pour les élèves de l'ECG.

Mme B. Hirsch pense qu'on ne peut s'adresser à autre département qu'au DIP et elle propose l'amendement suivant : « et de trouver une solution pour reloger ces élèves de l'ECG sur un seul site, quitte à envisager des bâtiments provisoires ».

Au terme de ce débat, le Président met au vote la résolution, amendée, suivante, **qui est acceptée par 13 OUI et 1 ABSTENTION (TA) :**

Considérant :

- *L'annonce de la décision du Département de l'Instruction Publique de réquisitionner la moitié du cycle de Drize pour y loger des élèves du post-obligatoire de l'Ecole de Culture Générale.*
- *Les différences majeures en terme de droit, et donc de respect de la loi dans les classes d'âge concernées, par exemple en termes de majorité sexuelle, de consommation d'alcool et de tabac.*
- *Les risques inhérents à la cohabitation d'enfants de 12 ans avec de jeunes adultes en formation.*
- *L'inexistence d'un quelconque projet pédagogique autour de ce regroupement d'élèves d'âge très varié.*
- *Les résolutions posées dans d'autres communes concernées, telles que Carouge, Bardonnex et Plan-Les Ouates.*

Le Conseil Municipal invite la Mairie à :

- *Faire connaître au DIP l'opposition de notre Conseil Municipal à la réquisition de la moitié du cycle de Drize pour les élèves de l'ECG.*
- *Demander au DIP de renoncer à son projet de relogement des étudiants de l'ECG au cycle de Drize et de trouver une solution pour reloger ces élèves de l'ECG sur un seul site, quitte à envisager des bâtiments provisoires.*

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux : Décision 28.03.2012 : Octroi par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention de CHF 706'000.- pour le financement intercommunal des loyers des centres de maintien à domicile (CMD) et des foyers de jour (FDJ) pour l'année 2012.

M. Van Loon rappelle en préambule que selon l'art. 60 C des Statuts de l'ACG, les Conseils municipaux peuvent s'opposer aux décisions de l'ACG portant notamment sur les domaines financiers et d'utilisation du FI. Si ces décisions sont rejetées dans les 45 jours par deux tiers au moins des communes ou un tiers au moins des communes pour autant qu'elles représentent la moitié de la population du Canton, ces décisions deviennent caduques.

En ce qui concerne la décision de l'ACG à l'ordre du jour, M. le Maire rappelle que les aides de maintien à domicile (AMD) et les centres de maintien à domicile (CMD) permettent d'apporter aux bénéficiaires de leurs prestations des soins dans le but de les garder pour recouvrer un état de santé satisfaisant, maintenir une bonne qualité de vie, maintenir et renforcer l'autonomie, soutenir la personne dans un moment de vie difficile, accompagner le retour à domicile. Ces soins sont fournis à domicile ou dans le cadre de ces CMD-AMD du secteur dans lequel cette aide est donnée. Les foyers de jours (FDJ), eux, reçoivent les patients à la journée. Ils sont 6 sur le territoire du Canton et ont pour objectif de prodiguer les soins à la personne âgée en contribuant à son maintien à domicile. 2 institutions pour patients Alzheimer viennent compléter le dispositif. Dans ce contexte, l'Etat de Genève finance la FSASD à hauteur de CHF 140'000'000.- par année et les CMD pour environ CHF 6'000'000.- Actuellement, il y a une réorganisation de système et l'ACG a accepté que le FI contribue à cette adaptation à la hauteur de CHF 706'000.- Cette somme complétera l'aide de l'Etat pour les CMD et les DFJ pour l'année 2012.

Mme Schneider-Bidaux souhaite savoir si actuellement, le FDJ pour Troinex est les Caroubiers et où se trouve le CMD. M. Van Loon confirme qu'il s'agit du FDJ le plus proche de notre commune, mais précise que dans le projet de réorganisation en cours, il n'y aura plus de rattachement à une institution particulière, mais il y aura des secteurs afin de pouvoir élargir l'offre.

M. Berthet demande pourquoi Troinex n'est pas rattaché à Carouge, mais aux Eaux-Vives. M. Van Loon répond que le choix des secteurs relève d'une décision du Grand Conseil.

M. Berthet s'interroge sur les conséquences pratiques d'un tel choix pour les Troinésiens qui ont besoin de ces services. M. Niederhauser répond qu'il n'y a pas de conséquence pour les bénéficiaires. Cela ne pourrait qu'occasionner des déplacements plus importants pour le personnel.

M. Sizonenko, qui travaille beaucoup avec la FSASD, témoigne que les infirmières fonctionnent par quartier. Leur répartition est étrange, mais il sait qu'elles ont concrètement des quartiers très définis.

Il n'y a plus de question et le Président prend acte de l'absence d'opposition contre cette décision de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions

Genève-Sud : M. Berthet se demande à quel tronçon fait référence l'ingénieur dont la lettre a été lue en début de séance. Il souhaite également savoir s'il y a d'autres précisions concernant les délais de réalisation. M. Van Loon répond qu'il s'agit des liaisons L1 et L2, soit jusqu'à la route de Pierre-Grand. Quand aux délais, l'année 2019 est toujours l'objectif de réalisation pour L1 et L2.

Fête du 1^{er} Août : M. Courbat demande, en ce qui concerne l'organisation des manifestations, ce qui est prévu pour le 1^{er} août. La JSEC a été convoquée pour la semaine prochaine, mais la fête du 1^{er} août ne figure pas à l'ordre du jour.

M. Niederhauser indique qu'il est possible d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour, si le Président de la commission donne son accord. Toutefois, il explique que le 90% de cette manifestation est déjà organisé, avec un programme qui est repris d'année en année, et notamment avec la participation de l'amicale des pompiers. Il y a cependant certains points qui peuvent tout à fait être discutés en commission.

Comptes de l'EMS de Drize : M. Forestier rappelle que lors de sa présentation sur l'EMS de Drize, au dernier Conseil municipal, il avait relevé une perte pour l'exercice 2011 et l'existence d'un prêt post-positionné. Une question lui avait été posée afin de savoir si ce genre de pertes et le fait de faire des prêts post-positionnés se retrouvaient dans d'autres EMS et s'il s'agit d'une pratique courante. M. Forestier s'est donc renseigné auprès du Président de la fondation, M. Beuchat ainsi qu'auprès de M. Nicolas Walder. Il retire de ces investigations qu'il est assez fréquent, surtout lorsqu'on ouvre un EMS, qu'il y ait des pertes initiales dues à une pré-exploitation sans pensionnaires. Il faut ensuite, bien sûr, parvenir à l'équilibre financier, sans oublier toutefois que c'est l'Etat qui fixe le prix de la pension, du loyer, du quotat de personnel, etc. Il s'agit donc d'ajuster les différents postes d'une année à l'autre afin que le budget soit équilibré. Quant au prêt post-positionné, c'est apparemment aussi assez courant que des établissements organisés sur le même type de structure, c'est-à-dire avec une fondation qui tient l'immeuble et une association qui gère l'EMS au quotidien, ait recours à cette pratique. Le Conseil de fondation de l'EMS de Drize a décidé de ne pas doter l'association d'un capital, mais plutôt de lui octroyer un prêt dans un choix stratégique afin d'assurer une part indépendante vis-à-vis de l'Etat. Il est prévu que ce prêt soit remboursé en principe dans les quatre ans qui suivent.

Sortie des Aînés : Mme Bernardet n'a pas reçu l'invitation à participer à la sortie des Aînés. N'ayant jamais manqué une seule de ces sorties en 10 ans, elle fut très déçue d'apprendre au local de vote qu'elle avait déjà eu lieu.

Il lui est répondu qu'apparemment, il n'y a que les membres de la commission JSEC qui ont reçu cette invitation. La procédure sera rectifiée et tous les conseillers municipaux seront invités l'année prochaine.

Nouvelle fontaine : Mme Jaquier-Borella relève que la fontaine située à côté du terrain de basket est toujours pleine et qu'elle déborde régulièrement. Elle se demande si elle ne pourrait pas être pourvue d'un bouton-poussoir afin de limiter la consommation d'eau.

M. Lavorel répond que la Mairie a effectivement constaté ce problème et qu'une entreprise doit procéder à des modifications. Normalement, le débit de cette fontaine devait être géré par une horloge afin qu'elle s'arrête la nuit. Cette situation sera réglée rapidement.

Procès-verbaliste : M. Van Loon annonce que Mme Dartiguepeyrou ayant trouvé un emploi d'assistante-doctorante à l'Institut de philosophie de Neuchâtel pour l'année prochaine, elle ne sera plus à même d'assurer la prise des procès-verbaux du Conseil municipal de Troinex. Il la remercie pour sa brève mais efficace collaboration avec la Mairie de Troinex et lui souhaite un plein succès pour la suite.

Sans autre question, M. Botbol lève la séance à 21h25.

Le Président
Marc Botbol

Le secrétaire communal
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :



DCTI - Génie civil
Case postale 22
1211 Genève 8

COMMUNE DE TROINEX	
Reçu le	
31 MAI 2012	
Commune de Troinex	
A l'attention de	
Monsieur Potter VAN LOON	
MAIRE	ADJOINT
S.G.	ADJOINT
Maire	
Grand-Cour 8	
1256 Troinex	

N^o réf. : OGC/SA/jk - Aigle n° 501846-2012
Dossier traité par : Steve Auberson - 022/546.63.12

Genève, le 24 mai 2012

Concerne : - Infrastructures de mobilité Genève-Sud

Monsieur le Maire,

Je me réfère à votre courrier du 2 mars 2012 relatif à l'objet cité en titre qui nous a été transmis par Madame Michèle KUNZLER, conseillère d'Etat chargée du département de l'intérieur et de la mobilité (DIM).

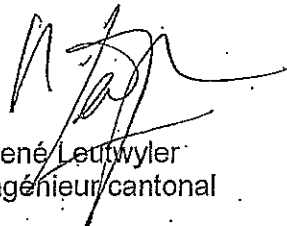
Par la présente, je vous confirme que mon office a reçu le mandat du Conseil d'Etat, d'étudier en collaboration avec la DGM et les autres offices de l'Etat concernés, les projets des deux nouvelles liaisons préconisées et retenues suite aux conclusions des études et réflexions réalisées à ce jour pour le secteur Genève-Sud.

A cet effet, un projet de loi de demande de crédit d'étude sera déposé prochainement auprès du Grand-Conseil en vue de lancer un appel d'offres pour les prestations d'ingénieurs conformément aux procédures AIMP.

De plus, une organisation de suivi de projet sera mise en place, organisation à laquelle vous serez associé au même titre que les autres communes du secteur Genève-Sud.

Monsieur Steve Auberson, directeur des ponts et chaussées ne manquera pas de vous inviter aux prochaines séances de travail en temps opportun.

Dans l'intervalle, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma parfaite considération.


René Leutwyler
Ingénieur cantonal

Copie à : Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat du Département de l'intérieur et de la mobilité
M. François Longchamp, Conseiller d'Etat a.i. du Département des constructions et des technologies de l'information et du Département de la solidarité et de l'emploi
M. Blaise Hochstrasser, directeur de la direction générale de la mobilité
Communes de Bardonnex, Carouge, Lancy, Plan-les-Ouates et Veyrier

Rapport de la commission d'urbanisme du lundi 11 juin 2012

D 70 – OCTROI D'UNE DEROGATION AU RAPPORT DES SURFACES SUR LA PARCELLE NO 10384, FEUILLE 11 DE LA COMMUNE DE TROINEX

La commission d'urbanisme réunie sous la présidence de Monsieur Menu a étudié la demande d'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces sur la parcelle No 10384 feuille 11 de la commune de Troinex.

La demande concerne la construction de trois villas contiguës à l'avenue des Crêts 12. Actuellement, se trouve sur cette parcelle un petit chalet inhabité. La commission, après avoir rapidement étudié le dossier, s'est prononcée en faveur de ce projet. En effet, la parcelle se trouve en zone 5 de développement. Le projet semble s'intégrer sans problème dans le quartier. Le coefficient d'utilisation de la parcelle étant de 33%, une délibération du Conseil Municipal est incontournable.

Vu le développement du quartier, aucune remarque particulière n'a été émise de la part des commissaires présents.

La commission vous recommande de suivre son préavis et d'accepter la Délibération D70

Brigitte Schneider Bidaux

Troinex le 13 juin 2012